

206C0864
FR0010314872-FS410

9 mai 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALAIN AFFLELOU

(Eurolist)

Par courrier en date du 5 mai 2006, reçu le 9 mai 2006, par suite d'apport d'actions ALAIN AFFLELOU à la société 3 AB Optique Développement¹, Apax Partners agissant pour le compte du FCPR Apax France V-A, FCPR Apax France V-B et Altamir & Cie SCA, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 avril 2006, les seuils de 10% du capital et de 5% du capital et des droits de vote de la société ALAIN AFFLELOU et ne plus détenir aucune action ALAIN AFFLELOU.

¹ Cette société, contrôlée majoritairement par des FCPR gérés par Bridgepoint, contrôle à 100% 3 AB Optique Financement.